

**Les grandes entreprises consommatrices
d'électricité :**

**Un patrimoine à préserver pour l'avenir
des régions du Québec**

**Mémoire présenté par l'Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité (AQCIE)**

**Dans le cadre de la consultation publique sur la sécurité et
l'avenir énergétiques du Québec**

**Commission parlementaire de l'économie et du travail
Janvier 2005**

Table des matières

Table des matières	i
Sommaire	iii
Introduction	1
Éléments de problématique	2
1. Qui sont ces grandes entreprises ?	5
A. Une présence qui remonte au Régime français	5
B. Une industrie d'une envergure méconnue	7
Au plan de sa vigueur économique	7
Au plan de sa croissance mondiale	8
Au plan des revenus gouvernementaux	9
Au plan de la main-d'œuvre	10
Au plan des communautés en région	11
2. Qu'ont-elles à apporter à l'économie des régions ?	12
A. Des investissements, de l'emploi, de la richesse	12
B. Un indispensable effet levier pour les régions	16
3. De quoi ont-elles besoin pour demeurer au Québec et se développer?	20
A. Une politique tarifaire stable, juste, prévisible	20
B. Une relation d'affaires de long terme, fondée sur la confiance et la réciprocité avec le fournisseur d'électricité	26
Conclusion	33
Note technique	37

Liste des tableaux, illustrations et graphiques

Tableau 1	Contribution annuelle au PIB et aux revenus gouvernementaux	10
Illustration 1	Les investissements de la grande industrie consommatrice d'électricité en région, 1994-2003	7
Graphique 1	Année d'implantation des usines des grandes entreprises consommatrices d'électricité au Québec	5
Graphique 2	La grande industrie consommatrice d'électricité : peu d'entreprises, des investissements majeurs (1994-2003)	8
Graphique 3	Des livraisons manufacturières qui demeurent en croissance pour les grandes entreprises consommatrices d'électricité	9
Graphique 4	Rémunération annuelle moyenne des travailleurs par secteur, 2003	11
Graphique 5	Investissements futurs potentiels des grandes entreprises consommatrices d'électricité au Québec	13
Graphique 6	Variation d'importance des facteurs de localisation entre 1994 et 2003	15

Sommaire

L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) considère qu'il y a urgence à ce que le gouvernement livre sa vision du rôle de l'électricité dans le développement régional et mette fin aux incertitudes quant à la politique tarifaire qui sera appliquée. Il en va de l'avenir de certains projets de développement industriel et du maintien ou non de certaines usines consommatrices au Québec.

Premier constat. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité (qui comptent quelque 130 usines appartenant aux entreprises membres de l'AQCIE) consomment 42 % de l'électricité produite par la société d'État. Elles sont donc des clients privilégiés et devraient bénéficier d'un traitement correspondant à leur représentation.

Le portrait dressé par l'AQCIE révèle qu'elles ont littéralement bâti le Québec industriel. Avec des usines ayant en moyenne cinquante ans d'existence, régulièrement modernisées, elles se comportent en citoyens corporatifs responsables en offrant des conditions salariales supérieures à la moyenne, en ayant investi près de 20 milliards \$ dans les régions du Québec depuis dix ans, en faisant généralement plus que se conformer aux lois et règlements relatifs à l'environnement, à la main-d'œuvre, à la qualité de vie des communautés qui les accueillent et en versant 1,7 milliard \$ annuellement dans les coffres de l'État par ses retombées économiques.

Deuxième constat. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité ont largement contribué au développement des régions et pourraient continuer à le faire si les conditions qui leur sont offertes le permettent. Selon un sondage réalisé auprès d'un échantillon représentatif de ces entreprises, un pipeline de projets d'immobilisations totalisant 5,7 milliards \$ sont actuellement envisagés par leurs sociétés mères et pourraient se réaliser au Québec d'ici 2008. Après analyse, le seul avantage comparatif qui peut véritablement faire la différence est le coût de l'électricité.

La question au gouvernement peut donc se poser ainsi. Quel mandat donnera-t-il à la société d'État? Lui permettra-t-elle de tout

miser sur l'exportation, apparemment plus payante en raison d'une situation conjoncturelle et temporaire de prix à la hausse au détriment de ses clients traditionnels que sont les entreprises consommatrices qui utilisent la ressource sur place pour produire des biens, créant des emplois et de la richesse dans les communautés, souvent situées en région éloignée?

Troisième constat. En mettant fin de façon abrupte et prématurée au gel tarifaire dont bénéficiaient les grandes entreprises consommatrices d'électricité et en annonçant trois augmentations successives qui totaliseront à terme 7,1 % en 18 mois, le gouvernement et la société d'État ont semé l'inquiétude, ont entraîné le départ de certaines opérations vers d'autres juridictions canadiennes ou américaines, ont mis au neutre certains projets qui auraient dû être lancés, bref ont créé un climat néfaste au développement et qui remet en cause non seulement la capacité des usines québécoises à aller chercher le meilleur du pipeline de projets en vue, mais aussi à simplement maintenir et développer leurs usines en place. En bref, trois éléments ont contribué au climat d'incertitude : l'abandon du gel tarifaire, l'augmentation très importante des tarifs et les messages contradictoires envoyés par le gouvernement du Québec et la société d'État au niveau de leur stratégie tarifaire.

Quatrième constat. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité réalisent des projets qui nécessitent une très grande capitalisation. Elles doivent pouvoir compter sur une politique tarifaire stable, juste et prévisible, révisée également pour leur offrir la flexibilité et la prévisibilité dont elles ont besoin. L'AQCIE formule des recommandations précises pour répondre à ces attentes, dont l'absolue nécessité que les tarifs reflètent les coûts et que toute augmentation tarifaire soit justifiée par une preuve de hausse de coûts devant la Régie de l'énergie.

Comment le gouvernement répondra-t-il aux attentes des grandes entreprises consommatrices? Cédra-t-il aux pressions de certains lobbies qui souhaiteraient que les tarifs soient établis en fonction du marché du Nord-Est américain, ce qui se traduirait par une hécatombe en termes d'emplois, de présence industrielle en région et d'investissements?

Cinquième constat. Les grandes entreprises consommatrices doivent également pouvoir compter sur une relation d'affaires de

long terme avec la société d'État fondée sur la confiance et la réciprocité. En tant que partenaires, les grandes entreprises consommatrices devraient participer à la réflexion et considèrent pouvoir, notamment en ce qui a trait aux programmes d'options tarifaires et à l'efficacité énergétique, contribuer positivement à aider la société d'État dans la gestion de sa marge de manœuvre.

En terminant, selon l'AQCIE, le fait que le développement hydroélectrique ait été en totalité payé par les tarifs, et donc par les consommateurs résidentiels et industriels et non par des intérêts privés, milite fortement en faveur du maintien d'une tarification fondée sur les coûts, seule acceptable en terme d'équité.

Quant aux conséquences des décisions qui seront prises relativement aux tarifs d'électricité sur le développement économique et régional, l'AQCIE considère qu'il était de son devoir de sonner l'alarme. Cette prise de position de l'Association est une main tendue à ses partenaires privilégiés que sont le gouvernement et la société d'État, en vue d'établir les bases d'une collaboration future satisfaisante pour tous et porteuse de prospérité pour l'ensemble des Québécois.

Introduction

Les grandes entreprises consommatrices d'électricité sont issues de divers secteurs d'activité économique notamment les pâtes et papier, la première transformation des métaux, les produits minéraux non métalliques, les produits chimiques, l'aluminium et la pétrochimie.¹ En tout, quelque 130 usines appartenant aux entreprises membres de l'AQCIE sont en opération dans toutes les régions. À cause de leur intensité énergétique élevée, elles consomment 42 % de toute l'électricité produite au Québec.

L'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIE) a été créée en 1980 pour permettre à ces entreprises de parler d'une seule et même voix face au gouvernement, au fournisseur unique d'énergie électrique et devant la Régie de l'énergie en matière réglementaire. L'Association ne participe que très peu aux tribunes publiques et aux débats qui entourent en général l'élaboration des politiques gouvernementales. Par ailleurs, la présente consultation l'interpelle de plein fouet et lui fournit une excellente occasion de présenter ses membres sous un jour différent, peut-être méconnu pour bon nombre de décideurs et d'influenceurs de l'opinion publique.

L'Association a tenu à présenter un portrait détaillé de son secteur et a complété les informations disponibles auprès des organismes gouvernementaux par des données en provenance de l'industrie. Elle a ainsi commandé à une firme montréalaise de recherche économique indépendante, E&B DATA, une étude portant sur un état de situation et une analyse prospective des industries consommatrices d'électricité au Québec. Les informations additionnelles fournies par cette recherche ont contribué à alimenter ce mémoire et la prise de position de l'AQCIE dans le cadre de la présente consultation.

¹ L'Association de l'Aluminium du Canada, l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques et le Conseil de l'industrie forestière du Québec qui représentent les entreprises de ces secteurs spécifiques ont eux aussi déposé un mémoire devant la présente commission parlementaire.

Éléments de problématique

Essentiellement, le constat posé est à l'effet que si le Québec s'est développé au plan économique grâce à ses ressources naturelles et, depuis le début du XX^e siècle, grâce notamment à son énergie hydraulique, le patrimoine constitué par les grandes entreprises consommatrices d'électricité est au moins aussi important que l'énergie elle-même.

En effet, contrairement à une ressource naturelle comme le pétrole en Alberta, qui est essentiellement destiné à l'exportation, au Québec, l'électricité a servi de ressource fondatrice du développement industriel. En fait, la transformation par des industries de la ressource énergétique a été et demeure davantage porteuse en termes d'investissements structurants et d'emplois qu'une simple exportation d'électricité directe aux États-Unis. Il s'agit certes là d'une évidence, mais elle est cependant masquée à l'heure actuelle par une situation conjoncturelle et temporaire de prix à l'exportation plus attrayants. Cela crée d'ailleurs une telle pression que, dans un élan de courte vue, le fournisseur d'électricité pourrait être tenté, surtout si son actionnaire unique l'y incite, de miser sur l'exportation de la ressource brute, quitte à nuire au développement industriel réalisé par ses clients historiques que sont les grandes entreprises consommatrices d'électricité.

L'AQCIE exhorte le gouvernement à ne pas laisser sa société d'État s'engager dans cette voie de l'exportation tous azimuts, porteuse d'une vision du développement de court terme, voire tiers-mondiste à certains égards, axée uniquement sur les profits tirés de l'exportation de l'énergie brute au détriment de la relation d'affaires historique avec les entreprises de transformation présentes à proximité et qui génèrent des retombées multiples au Québec. Autrement dit, l'AQCIE considèrerait irresponsable de la part des acteurs de la politique industrielle de ne plus miser sur les grandes entreprises consommatrices d'électricité comme facteur de développement des régions au profit des gains temporaires liés à l'exportation de la ressource brute. Nous allons en faire la démonstration dans les pages qui suivent.

Selon l'Association, **il est temps de prendre acte de l'apport des grandes entreprises consommatrices en termes d'investissements, d'emplois et de redevances, de les reconnaître comme un facteur de prospérité et de les mettre en valeur au bénéfice des régions du Québec.** L'Association va jusqu'à affirmer qu'il y a urgence pour le gouvernement de le faire avant que des décisions d'affaires irrévocables ne soient prises. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité possèdent généralement des usines dans plusieurs pays du monde. Lorsqu'elles considèrent que les conditions qui leur permettent de se développer avec succès dans un lieu donné ne sont plus réunies, elles ne viennent pas manifester sur la colline parlementaire, comme d'autres lobbies le font, elles cessent tout simplement d'investir dans la modernisation de ces usines et lorsqu'elles sont devenues désuètes, elles les ferment et continuent leur production ailleurs dans le monde. Les lois du marché mondialisé sont impitoyables, mais bien réelles et les gouvernements ont la responsabilité d'en tenir compte.

La bulle des technologies de l'information, du multimédia et du commerce électronique, les hauts et les bas de l'aérospatiale, la forte concentration des sciences de la vie dans la région métropolitaine, tous secteurs par ailleurs fortement appuyés par des programmes gouvernementaux, ont contribué aux fluctuations économiques des récentes années. Pendant ce temps, les grandes entreprises consommatrices d'électricité ont connu une relative stabilité, elles sont souvent localisées en région éloignée où leur présence ne s'est globalement pas démentie au cours des dernières décennies en raison principalement de tarifs d'électricité qui leur ont permis de demeurer compétitives au plan mondial.

L'AQCIE tient à sensibiliser les élus du Québec à la problématique des grandes entreprises consommatrices d'électricité, qui traversent une période d'insécurité d'autant plus importante qu'elles se sont vues imposer des modifications significatives de leur situation tarifaire et ce, sans préavis. Dans ce contexte, le gouvernement doit bien mesurer l'importance régionale de ces entreprises, la perception qu'elles ont du débat actuel ainsi que les enjeux et conséquences des décisions qui seront prises en matière énergétique après la tenue de cette consultation. C'est pourquoi, l'AQCIE formule des recommandations concernant non seulement la tarification, mais aussi une politique de

développement industriel fondée sur une reconnaissance de l'apport des grandes entreprises consommatrices d'électricité et enfin sur les termes de la relation d'affaires entre ses membres et le fournisseur unique d'électricité, Hydro-Québec.

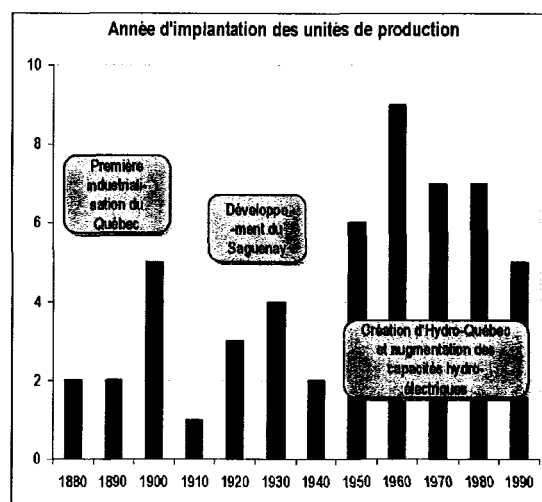
Sans jouer la carte de l'alarmisme, l'Association considère de son devoir de donner l'heure juste sur la situation de certaines grandes entreprises, qui déjà ont pris des décisions lourdes de conséquences. Elles ont décidé soit de ne pas réaliser au Québec des projets qui auraient pu s'y faire, soit de déménager des opérations, voire des usines complètes vers d'autres localisations américaines ou canadiennes en raison du climat d'incertitude et d'instabilité, généré par la fin abrupte et prématurée du gel tarifaire en 2003. Il est important de bien saisir le processus décisionnel corporatif lorsque vient le temps de prendre des décisions stratégiques comme le site d'implantation de nouvelles activités. Les différentes filiales ou divisions de ces grandes entreprises sont alors en compétition les unes contre les autres pour convaincre les membres du conseil d'administration du holding de leur entreprise qu'elles sont les mieux placées pour réaliser ces projets d'expansion. Elles se servent de tous les arguments à leur disposition, dans le cas présent, le coût de l'électricité et la stabilité des tarifs arrivent en tête de liste. Toute incertitude à ce chapitre fragilise donc leur argumentaire face à la société mère et nuit à l'implantation au Québec de nouveaux projets.

1. Qui sont ces grandes entreprises ?

A. Une présence qui remonte au Régime français

La présence des grandes entreprises consommatrices d'énergie dans l'histoire industrielle du Québec date des premiers balbutiements de la colonie. Ainsi, parmi les «ancêtres» de nos membres se trouvent les Forges du Saint-Maurice, première fonderie de minerai de fer en Amérique du Nord. Plusieurs autres suivent de façon plus intensive au cours de la première période d'industrialisation du Québec et le développement du Saguenay-Lac St-Jean, du Saint-Maurice et de la Côte Nord au cours de la première moitié du XX^e siècle, soit bien avant la création d'Hydro-Québec. Les racines des membres de l'Association dans le Québec industriel sont donc longues et profondes! C'est ainsi que ses régions ont ainsi été la scène de plusieurs premières installations en Amérique du Nord : usine de ciment (Outaouais 1830), peinture (Montréal 1842), coton (Estrie 1845), électrochimie (Outaouais 1893), aluminerie (Mauricie 1901), acétate (Bois-Francs 1926), cellulose (Mauricie 1931) et bioxyde de titane (Montréal 1950).

Graphique 1 Année d'implantation des usines des grandes entreprises consommatrices d'électricité au Québec



Source : E&B DATA, sondage auprès des entreprises, 2004 – usines ayant répondu à la question.

Loin de l'Association l'idée de refaire l'histoire, seulement il nous semblait à propos de rappeler que les grandes entreprises consommatrices d'énergie ont largement contribué à façonner l'économie du Québec, qu'elles sont au cœur de son développement et qu'elles ont permis l'occupation dynamique de territoires qui autrement auraient été cantonnés à l'agriculture, la chasse et la pêche. Plus encore, elles ont été un maillon essentiel dans l'édification des infrastructures de transport (routes, rail, etc.), un élément critique du développement régional.

La durée moyenne de leur présence au Québec est de plus de 50 ans, une réalité à des années-lumière de l'image négative de compagnies « squatteuses » exploitant les ressources et les populations avant de se relocaliser ailleurs sans rien avoir investi en retour dans leur communauté d'accueil que certains lobbies se plaisent pourtant à projeter. À cet égard, une saine vigilance et une compréhension mutuelle des enjeux valent mieux que les raisonnements simplistes et les slogans mobilisateurs.

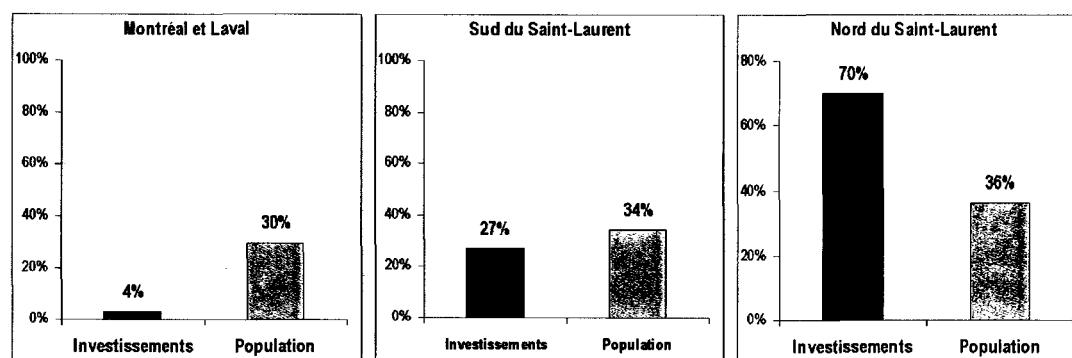
En revanche, il faut reconnaître que les grandes entreprises consommatrices d'électricité ont évolué au rythme de leur société d'accueil. Autrement dit, dans les années 1950, elles ont connu une période d'exploitation intensive, où les préoccupations environnementales, de santé et sécurité du travail, de renouvellement de la ressource pour n'en citer que quelques-unes n'étaient pas du tout les mêmes que celles en vigueur en ce début de millénaire. Il faut cependant se garder de juger les comportements du passé avec les normes et standards d'aujourd'hui et plutôt reconnaître le chemin qu'elles ont parcouru comme l'ensemble des citoyens du Québec d'ailleurs. Il est important de noter qu'au fil des améliorations législatives, non seulement elles se sont conformées aux exigences gouvernementales en ces matières, mais elles les ont souvent surpassées largement. Elles sont donc dans le paysage depuis longtemps et comptent y rester, si les conditions le permettent.

B. Une industrie d'une envergure méconnue

Au plan de sa vigueur économique

Bien que ces grandes entreprises consommatrices d'électricité ne comptent que 9 % de l'ensemble des usines du secteur manufacturier, elles représentent néanmoins 15 % de l'emploi et les biens qu'elles fabriquent constituent 31 % de la valeur totale des exportations du secteur.

Illustration 1 **Les investissements de la grande industrie
consommatrice d'électricité en région, 1994-2003**



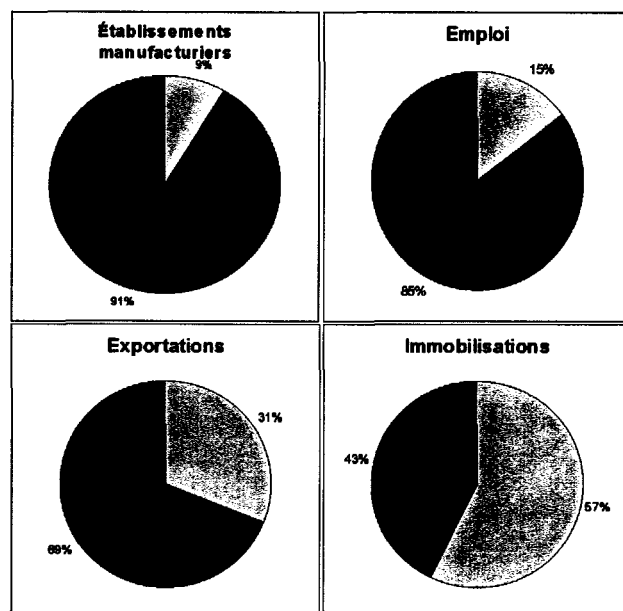
Source : E&B DATA, sondage auprès des entreprises, 2004 et Statistique Canada.

Elles ont réalisé **des investissements estimés à près de 20 milliards \$ au cours des dix dernières années** au Québec. Peut-être cela est-il passé inaperçu du fait de leur concentration au nord du Saint-Laurent, souvent loin des grandes villes, de l'Abitibi à la Côte Nord, en passant par la Mauricie et le Saguenay-Lac St-Jean. Cependant, peu d'autres secteurs peuvent se targuer d'investissements aussi colossaux.

Quant aux immobilisations, leurs dépenses s'établissent autour de la moitié (57 % en 2003) de la valeur totale de celles du secteur manufacturier. Certes, de ce nombre une part des équipements est importée, mais elle se situe dans la même proportion que pour les autres entreprises manufacturières. Les dépenses d'immobilisations représentent près de la moitié des dépenses en machinerie qui s'effectuent dans le secteur manufacturier.

Graphique 2

La grande industrie consommatrice d'électricité : peu d'entreprises, des investissements majeurs (1994-2003)



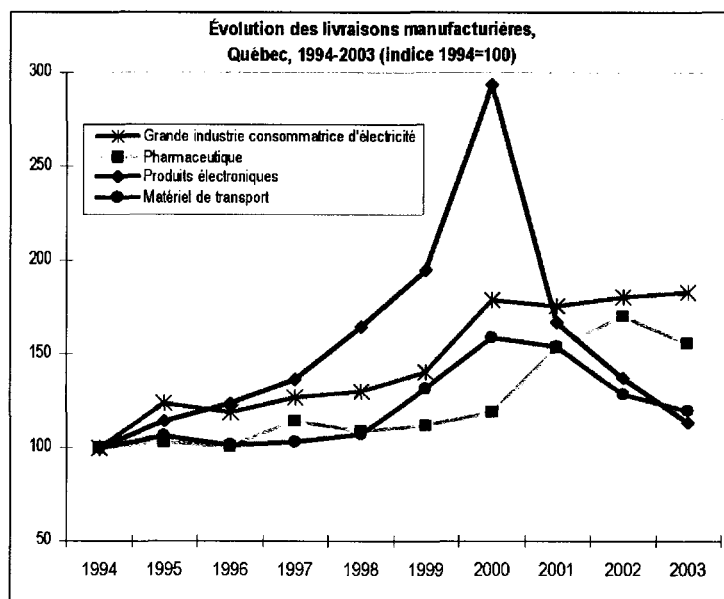
Source : Statistique Canada. grande industrie consommatrice d'électricité autres secteurs manufacturiers.

Au plan de sa croissance mondiale

Si on observe l'évolution des livraisons manufacturières de 1994 à 2003, il est aisé de constater que les secteurs des produits électroniques et du matériel de transport ont vécu durement le choc de 2000-2001, tandis que le secteur des grandes entreprises consommatrices d'électricité s'est maintenu et a même repris le chemin de la croissance de ses livraisons dès 2002. Quant à ses exportations, elles se sont à peu près maintenues vers les États-Unis et ont à peine fléchi vers le reste du monde, et ce malgré la détérioration des termes de l'échange nord-américain. En fait, l'évolution des exportations vers nos voisins du Sud est demeurée stable malgré d'importantes variations du taux de change.

Graphique 3

Des livraisons manufacturières qui demeurent en croissance pour les grandes entreprises consommatrices d'électricité



Source : Statistique Canada.

Il est également intéressant de noter que 55% des exportations des grandes entreprises consommatrices d'électricité se font hors de l'Amérique du Nord, comparativement à 20 % pour l'ensemble des exportations québécoises.

Au plan des revenus gouvernementaux

De plus, même si elles ne représentent que 9 % des entreprises manufacturières, elles n'en fournissent pas moins près du tiers de la contribution de l'ensemble du secteur manufacturier au PIB québécois (31 %) et aux revenus du gouvernement du Québec (33 %). En fait, **il s'agit de 1,7 milliard \$ versé à chaque année au gouvernement du Québec²**, excluant l'impact fiscal de la transformation en aval et l'impôt sur les sociétés.

Ces importantes sommes d'argent, provenant uniquement des dépenses d'exploitation, retournées dans les coffres de l'État

² Retombées directes et indirectes des dépenses d'exploitation des grandes entreprises consommatrices d'électricité.

servent sur une base récurrente à financer les services publics. Les élus doivent donc en tenir compte dans leur analyse de la situation. Car, en fait, ce sont un peu comme des redevances qui, au lieu d'aller directement de Hydro-Québec au fonds consolidé de la province, sont passées par le filtre de la première transformation de la ressource hydraulique, le développement régional, l'appui aux communautés et le maintien d'emplois de qualité.

Tableau 1 Contribution annuelle au PIB et aux revenus gouvernementaux

Contribution au PIB et revenus du gouvernement du Québec (millions de \$)				
Industries manufacturières et grande industrie consommatrice d'électricité				
	Contribution au PIB		Revenus du gouvernement	
Autres industries manufacturières	39 737	69%	3 470	67%
Grande industrie	17 763	31%	1 673	33%
Total	57 500		5 143	

Source : Institut de la statistique du Québec.

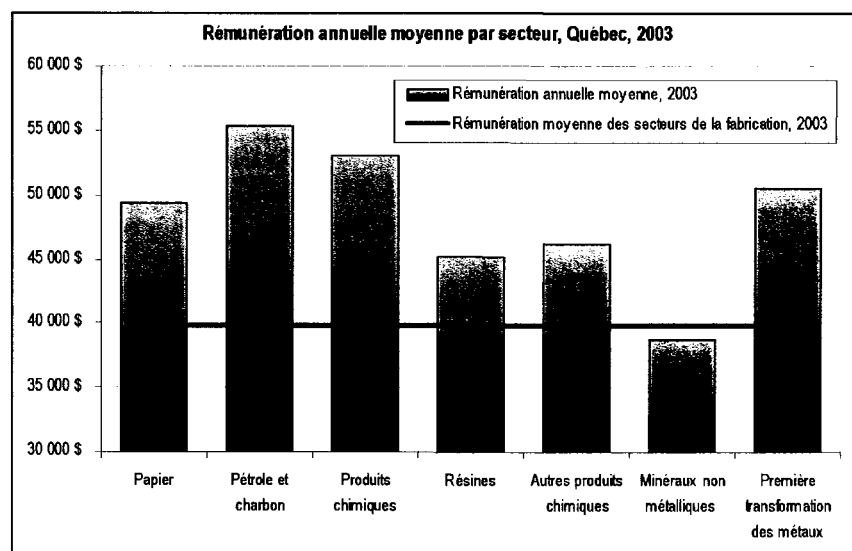
Au plan de la main-d'œuvre

Les travailleurs employés par les grandes entreprises consommatrices d'électricité reçoivent une rémunération de 21 % supérieure à la moyenne manufacturière.³ Les investissements liés à la santé et sécurité du travail, à l'hygiène et à l'environnement se situent autour de 15 % de la totalité des investissements réalisés entre 1993 et 2004, tandis que celles affectées à la formation de la main-d'œuvre oscillent en moyenne autour de 2,5 % de la masse salariale, ce qui excède largement l'obligation du législateur fixée à

³ Les chiffres présentés au Graphique 4 incluent notamment la rémunération régulière, les commissions, les paiements des heures supplémentaires, les congés payés et les avantages fédéraux imposables ; ils excluent toutefois les contributions de l'employeur aux régimes et assurances publics (par ex. : RRQ, assurance-emploi), les avantages non imposables (par ex. : primes d'assurances privées, frais de déménagement, frais de déplacement). Pour plus de détails, consulter le site de Statistique Canada : http://www.statcan.ca/francais/sdds/2612_f.htm.

1%. Selon les données recensées auprès des membres de l'AQCIE, **près de trois milliards \$ ont été investis par les grandes entreprises consommatrices d'électricité au cours des dix dernières années dans la qualité de vie des travailleurs et dans l'amélioration de celle de l'ensemble des communautés où elles sont localisées. Elles ont de plus massivement investi afin de rendre leurs opérations conformes aux conditions environnementales les plus strictes.**

Graphique 4 **Rémunération annuelle moyenne des travailleurs par secteur, 2003**



Source : Statistique Canada. Note : la catégorie « minéraux non métalliques » inclut notamment les entreprises qui fabriquent des produits de verre, d'argile, de ciment, de béton et de gypse.

Au plan des communautés en région

Les usines consommatrices d'électricité sont généralement les plus grands employeurs privés dans leurs régions respectives, elles contribuent à la stabilité de la vie économique, à la richesse des populations, notamment par les taxes qu'elles versent, l'industrie des sous-traitants qu'elle supporte et les achats locaux de biens et de services, sans oublier les salaires et avantages sociaux. L'Institut de la statistique du Québec estime en effet que pour chaque emploi direct des secteurs composant la grande industrie consommatrice d'électricité, il y a un emploi indirect dans les réseaux de fournisseurs au Québec (matières premières, réparation, entretien, etc.).

2. Qu'ont-elles à apporter à l'économie des régions ?

A. Des investissements, de l'emploi, de la richesse

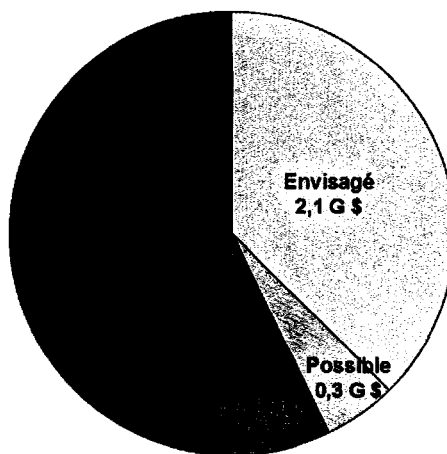
Parmi les questions posées dans le sondage⁴ que l'AQCIE a commandé, certaines avaient trait à la valeur des investissements projetés pour lesquels le Québec est une localisation envisageable au cours des cinq prochaines années, soit d'ici 2008. Il en ressort l'existence **d'un pipeline de projets d'immobilisation de quelque 5,7 milliards \$**. Leur réalisation est qualifiée de très probable par les répondants dans près de la moitié des cas, soit pour 2,8 milliards \$ d'investissements. Ce montant exclut les dépenses normales d'entretien et de réparation.

Il est par ailleurs important de noter que ce sondage s'est tenu à un moment de relative sérénité, c'est-à-dire que les grandes entreprises consommatrices d'électricité n'avaient pas atteint le degré d'insécurité qu'elles vivent actuellement face à l'avenir des tarifs. Il est clair que l'absence de stabilité qui se perpétue depuis des mois pourrait compromettre en tout ou en partie certains des projets dont elles avaient fait état à ce moment. Autrement dit, si l'on reposait la même question aujourd'hui, les réponses seraient peut-être fortement en baisse.

⁴ Le sondage a été réalisé par la firme E&B DATA. Il comportait une vingtaine de questions adressées à 72 unités de production regroupant 33 500 emplois et dont la valeur de production annuelle est d'approximativement 15 milliards \$. Il s'est déroulé en juillet et août 2004, la marge d'erreur est de 4,5 %, 19 fois sur 20. Plus de détails sont donnés en annexe au présent document.

Graphique 5**Investissements futurs potentiels des grandes entreprises consommatrices d'électricité au Québec**

Répartition de la valeur des investissements futurs pour lesquels le Québec est un choix envisageable – 2004-2008 – Estimation



Source : E&B DATA, sondage auprès des entreprises, 2004. Très probable = 80%; probable : de 60 à 80%; possible : de 40 à 60%; envisagé : de 0 à 40%.

La plupart de ces grandes entreprises investissent massivement et partout dans le monde. En effet, contrairement à ce que certains laissent croire à l'effet qu'elles ont atteint la maturité et ne prennent plus d'expansion, elles prévoient, toujours selon le même sondage, une croissance mondiale de leurs produits pouvant aller jusqu'à 5 % par année pour la période 2004-2008, ce qui est supérieur à la croissance de leurs livraisons québécoises, qui s'est établie pour les 24 derniers mois à 2,1 %. La croissance des marchés mondiaux est donc là, il s'agit de tout mettre en œuvre pour que les projets se réalisent au Québec.

Quels sont les facteurs que ces grandes entreprises prennent en compte dans leur décision de localisation ? Qu'est-ce qui va faire en sorte qu'elles vont investir au Québec plutôt qu'ailleurs ? Comment, comme collectivité, peut-on être proactif pour rester le siège de leurs activités ?

Les deux premiers facteurs de localisation des investissements futurs tels qu'identifiés par ces grandes entreprises sont le coût de l'électricité et la main-d'œuvre, qui ont été mentionnés à un même niveau par 96 % des répondants, les autres facteurs liés à l'énergie (la disponibilité de la

puissance énergétique et le coût et la disponibilité de sources d'énergie substitut) suivent dans une proportion de 80 %. Il faut bien comprendre qu'en ce qui concerne la main-d'œuvre, l'avantage du Québec est loin d'être unique. D'autres pays peuvent fournir une main-d'œuvre qualifiée en quantité suffisante et même généralement à moindre coût. **Il ne reste donc que le coût de l'électricité comme principal et quasi unique avantage comparatif pour le Québec.**

Un bref coup d'œil à l'importance de ces coûts suffit à faire mieux comprendre la force de cet enjeu. En effet, la consommation d'énergie représente en moyenne 25 % des coûts variables des grandes entreprises consommatrices d'électricité, allant de 60 % à 80 % dans plusieurs cas.⁵ **Il s'agit donc non seulement d'un facteur majeur dans la décision que prendront ces entreprises de réaliser ou non leurs projets de développement au Québec, mais aussi dans le maintien des usines actuellement en opération.**

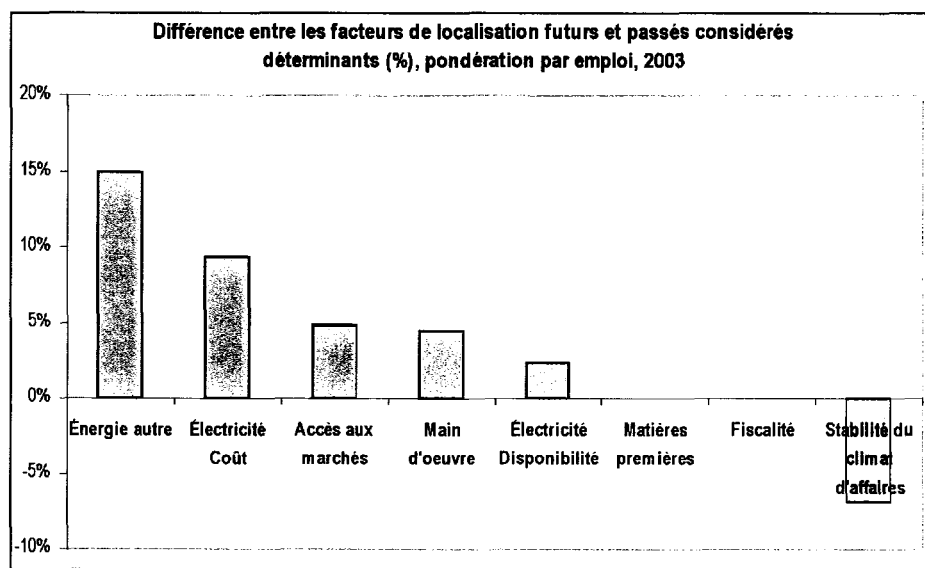
D'ailleurs, les entreprises ont indiqué que certains facteurs avaient pris depuis quelques années beaucoup plus de place dans leur analyse. Il s'agit du coût de :

- l'énergie en général et de l'électricité en particulier;
- l'accès au marché, c'est-à-dire les coûts de transport et;
- la main-d'œuvre et sa qualification.

⁵ Ces moyennes excluent les entreprises qui produisent elles-mêmes la majorité de l'électricité qu'elles consomment.

Graphique 6

**Variation d'importance des facteurs de localisation
entre 1994 et 2003**



Source : Sondage E&B DATA.

B. Un indispensable effet levier pour les régions

Le temps des constats est venu dans le cadre de cette consultation. La haute direction d'Hydro-Québec a manifesté récemment sur la place publique son agacement face aux tarifs patrimoniaux dont bénéficient les Québécois et au premier chef, les grandes entreprises consommatrices d'électricité. À l'instar de certains groupes de consommateurs, **l'AQCIE considère que le fait d'avoir payé collectivement le développement hydroélectrique du Québec devrait donner accès à des tarifs patrimoniaux aux citoyens individuels et corporatifs.**

Le lobby anti-entreprises consommatrices, qui occupe souvent le haut du pavé, a également des adeptes parmi les experts, dont quelques-uns se sont présentés devant cette Commission. Certaines de ces personnes peuvent dire sans sourciller qu'en augmentant de manière substantielle les tarifs d'électricité que paient les grandes entreprises consommatrices, même s'ils représentent de 60 % à 80 % de leurs coûts d'exploitation dans certains cas, il n'y aura pas de conséquence négative sur leur présence ici, voire sur leur développement. **L'AQCIE s'inscrit en faux contre ces affirmations et n'hésite pas à dire haut et fort qu'elle considère qu'à l'inverse, des augmentations des coûts énergétiques non prévisibles ne manqueront pas d'avoir un impact négatif** tant sur le maintien des activités de ses membres que sur la réalisation de leurs projets de développement au Québec.

Or, ces projets ne servent pas uniquement les intérêts corporatifs des grandes entreprises consommatrices. Ils sont au contraire structurants, il n'y a qu'à regarder les projets réalisés dans le passé, qui ont permis à toute une industrie de se développer en aval, profitant de la proximité des entreprises de première transformation. Les décisions les affectant ont donc un effet domino qui peut s'illustrer de la façon suivante. Par exemple, lorsque les coûts de l'électricité augmentent au Québec, l'industrie chimique ne peut plus produire ici à coût compétitif le chlorate de sodium dont elle approvisionne les usines de pâte et papier. Elle cesserait donc cette production, créant des pertes d'emploi et privant une industrie connexe d'un fournisseur à proximité. Les effets d'une

augmentation des coûts d'électricité agissent donc en cascade et touchent non seulement des usines, mais des grappes sectorielles qui ont pris des dizaines d'années à se constituer. Ne pas favoriser le développement du pipeline de projets revient donc aussi à entraver, voire à menacer le développement de ses fournisseurs.

Comme précédemment exposé, la réalité géoéconomique actuelle incite à l'exportation vers les États-Unis de l'énergie hydraulique brute en raison des prix attrayants en vigueur sur le marché américain. Cette situation est conjoncturelle et ne doit en aucun temps servir de fondement à la politique québécoise de développement industriel. À cet égard, il faut éviter de faire comme le chien de la Fable de Lafontaine qui, tenant un os dans sa bouche et voyant son reflet dans la rivière, a lâché l'os pour tenter d'attraper le reflet et a tout perdu, inspirant la morale qu'*il ne faut pas lâcher sa proie pour l'ombre*. Dans le cas présent, **cela signifie d'éviter, au nom d'une recherche de profits à courte vue pour une société d'État, de faire une croix sur des projets porteurs et structurants** pour les régions et pour l'ensemble du Québec, des projets qui vont dans le sens du développement durable et de la pérennisation des ressources.

De plus, ce serait renier notre histoire industrielle récente. En effet, depuis les années 1960, le Québec a fondé son développement sur les grands projets portés par les grandes entreprises consommatrices d'électricité et cela lui a permis de connaître de grands succès. Ne pensons qu'à l'ex premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui, au cours de quatre mandats au pouvoir, a appliqué un programme économique basé sur cette logique. Un élément de taille cependant diffère en termes économiques de l'ère Bourassa, il s'agit de l'importance du chômage et donc de la nécessité de créer des emplois. En effet, selon l'Institut de statistique du Québec, dès 2011, la population active va commencer à diminuer, la question de la disponibilité d'emplois stables et de qualité va donc prendre le pas sur la création comme telle d'emplois. Or, les grandes entreprises consommatrices d'électricité fournissent davantage ce type d'emplois que d'autres secteurs plus volatiles comme les technologies de l'information et des communications par exemple – à plus forte raison en région.

Le temps de peser le pour et le contre a donc sonné. L'État québécois, à l'instar de plusieurs autres gouvernements dans le monde, a un rôle indéniable à jouer dans l'attraction, le maintien et

le développement tant des investissements locaux qu'étrangers. Un coup d'œil à «La grande séduction» qui se joue depuis quelques mois à l'endroit d'une entreprise canadienne en aérospatiale par les Américains devrait suffire à faire réfléchir les plus sceptiques. D'ailleurs, les organismes de prospection des investissements à l'international, dont Montréal International qui a réalisé récemment une étude sur la question, sont unanimes à le constater, de plus en plus les villes, les régions, les États rivalisent dans l'éventail des incitatifs offerts, tous plus attrayants les uns que les autres.

Sans aller trop loin, il faut voir aussi comment le Québec, grâce à une législation sur les brevets et les généreux crédits d'impôt, a pratiquement mis au monde et soutenu le secteur québécois des sciences de la vie. L'AQCIE ne critique pas ces façons de faire, elle en prend acte. Les tarifs d'électricité dont les entreprises consommatrices dépendent relèvent de la même logique, elles sont elles aussi courtisées par d'autres pays, qui leur ouvrent la porte notamment de l'Asie ou de l'Europe de l'Est, là où les incitatifs sont également nombreux, les marchés à proximité, la main-d'œuvre en quantité, etc.

Une grande entreprise consommatrice d'électricité qui quitte une région, c'est des villages qui ferment, des drames humains, des coûts sociaux importants. Il vaut mieux y penser avant et malgré la conjoncture favorable à l'exportation d'électricité, conserver des relations d'affaires entre le fournisseur et les grandes entreprises consommatrices fondées sur la confiance, le respect et le dialogue. De toute façon, dans un secteur où il y a au moins cinq ans entre le début d'un projet et sa finalisation, la prévisibilité et le maintien d'une marge de manœuvre font partie du quotidien. En ce sens, Hydro Québec a tout intérêt à garder de bons liens avec son marché local, celui qui représente presque la moitié de ses ventes. Car, en tant que partenaires d'affaires, les deux parties sont condamnées à travailler ensemble et le temps viendra, une fois la manne américaine passée, où le fournisseur sera heureux d'avoir conservé ses clients de proximité que sont les grandes entreprises consommatrices d'électricité.

En toutes circonstances, il est préférable de maintenir sur place les fleurons de notre développement industriel plutôt que de leur montrer la sortie en changeant les règles du jeu brutalement en cours de partie. Car, en attirer de nouveaux comporte sa part d'incertitude, de coûts et de délais de réalisation. La question

actuelle est donc la suivante. **Comment le gouvernement du Québec a-t-il l'intention de se positionner pour maintenir les acquis que constituent les grandes entreprises consommatrices d'électricité en place et aller chercher la part du lion des quelque 5,7 milliards \$ de projets, qui sont dans leurs cartons ?** Une grande séduction à l'envers en quelque sorte, car pour une fois, c'est le gouvernement qui est en position de séduire les régions et non l'inverse. Voilà qui ne manquera pas de plaire à nos partenaires locaux!

3. De quoi ont-elles besoin pour demeurer au Québec et se développer?

A. Une politique tarifaire stable, juste, prévisible

Rappelons que **42 % de l'énergie électrique produite au Québec est consommée par la grande industrie**. Mentionnons aussi que plusieurs juridictions, dont certaines voisines, offrent des tarifs nettement plus avantageux et de long terme (dix ans dans certains cas) que le Québec, ainsi que des programmes incitatifs des plus attrayants. C'est le cas notamment de certaines provinces canadiennes comme la Colombie britannique et le Manitoba, certains états des États-Unis et de certains pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et l'Australie.

Pendant ce temps, au Québec, les grandes entreprises consommatrices traversent une période d'incertitude en ce qui a trait aux tarifs d'électricité, qui rend difficile toute planification de leurs activités. Ainsi, à la fin de l'été 2003, **le gouvernement a mis fin de façon abrupte et prématurée au gel tarifaire** qui était en vigueur. Cela a permis à la société d'État d'annoncer trois augmentations successives visant les tarifs industriels, dont l'une est actuellement devant la Régie de l'énergie, totalisant 7,1 %, un taux qui dépasse largement l'inflation, contrairement à la promesse qui avait précédemment été faite.

Les stratégies tarifaires d'Hydro Québec, pourtant préalablement présentées en commission parlementaire, ne se sont pas matérialisées, les déclarations contradictoires émanant tant de la société d'État que du gouvernement se sont multipliées, tout cela ayant contribué à augmenter les inquiétudes et à réduire l'avantage comparatif du Québec, qui était reconnu pour la stabilité de ses politiques gouvernementales à l'égard de la grande entreprise. D'ailleurs et cela est déplorable, la rumeur relative à ce climat d'incertitude a traversé les frontières venant aux oreilles de juridictions concurrentes, qui ne se gênent pas pour l'utiliser à des fins compétitives. En outre, concernant les options tarifaires, la disparition du programme de puissance interruptible et la

modification radicale de celui de la tarification en temps réel sont venus encore plus grever l'avantage du Québec comme site intéressant d'exploitation pour les grandes entreprises consommatrices.

Il est important de bien saisir que leur nervosité est proportionnelle au niveau de leurs investissements dans les usines du Québec, qui sont colossaux en raison de la nature même de leur production. Leur inquiétude est également proportionnelle à l'importance de l'électricité dans leurs coûts de production, qui peut aller jusqu'à 80 % dans plusieurs cas. Les coûts d'électricité sont un facteur crucial dans la vie de ces grandes entreprises, le gouvernement doit en saisir toute l'ampleur et agir en conséquence.

Recommandation 1

L'AQCIE recommande que le gouvernement s'engage à ce que les tarifs d'électricité industriels en vigueur au Québec demeurent compétitifs et à les inscrire dans une politique tarifaire stable, juste et prévisible.

À l'heure actuelle, le tarif industriel est établi à partir d'une allocation des coûts, qui reflète ce qu'il en coûte pour desservir les grandes entreprises consommatrices d'électricité. Il est donc complètement faux de prétendre que ce tarif industriel est subventionné. Il va de soi qu'il est moins coûteux pour le fournisseur d'électricité de desservir les grandes entreprises que le secteur résidentiel. À titre d'illustration, une usine peut consommer sur une base annuelle autant d'électricité que trois fois une ville comme Valleyfield, mais elle le fait à partir d'un seul point de distribution, en continu, de façon uniforme sur toute l'année contrairement à la consommation résidentielle, qui compte des milliers de points de desserte et qui varie grandement d'une saison à l'autre.

Recommandation 2

L'AQCIE recommande que dans le cadre d'une politique tarifaire stable, juste et prévisible, le gouvernement reconnaisse que les tarifs d'électricité industriels ne sont pas subventionnés et que la méthode actuelle qui permet de les établir (en fonction des coûts) respecte les règles généralement reconnues en matière réglementaire et qu'elle doit continuer de s'appliquer.

Le tarif patrimonial moyen dont fait partie le tarif industriel est établi annuellement par législation, il se situe actuellement à 2,79¢ du kilowatt/heure. Comme la loi le prévoit, il augmentera progressivement pour intégrer les coûts de marché avec l'ajout, à compter de 2005, des coûts marginaux de production excédentaires à 165 térawatt/heure. Il est avantageux pour tous en ce qu'il permet à la société d'État de générer des profits nets attribuables à la production qui dépassent largement 1 milliard \$ annuellement.

Par contre, certains observateurs recommandent plutôt de fixer dès maintenant les tarifs en fonction des prix de marché du Nord-Est, ce qui représenterait une augmentation de près de 300 % du tarif payé par les grandes entreprises consommatrices. Signalons qu'avant de formuler une telle proposition, personne n'a pris la peine de réaliser ou même de suggérer la réalisation d'étude portant sur l'impact que cela pourrait avoir sur les entreprises en place.

Cette position est tout à fait irresponsable pour plusieurs raisons. D'abord, elle entraînerait immédiatement un arrêt des investissements visant à moderniser les usines existantes, qui serait suivi d'un important exode de ces grandes entreprises vers d'autres localisations; le marché se trouverait inondé d'une importante quantité d'électricité, qui ne pourrait être écoulee sur le marché local, forçant à l'exportation, ce qui ferait chuter les prix. Finalement, comble d'ironie, le gouvernement utiliserait les supposés surplus liés à ces ventes au prix du marché pour attirer de nouvelles usines créatrices d'emplois et de richesses dans les régions en remplacement des grandes entreprises consommatrices d'électricité qui auraient fermé après plus de cent ans de présence dans bien des cas!

Recommandation 3

L'AQCIE recommande que les seules augmentations de tarifs pouvant s'appliquer soient justifiées par la société d'État devant la Régie de l'énergie par une démonstration de l'augmentation de ses coûts.

Sans entrer dans le détail des questions tarifaires puisque cela n'est pas l'objet de la présente commission parlementaire, l'Association tient cependant à bien expliquer que non seulement les tarifs industriels au Québec ne sont pas subventionnés, mais ils comportent un interfinancement de l'industriel vers le résidentiel de l'ordre de 116 %. Un interfinancement se produit lorsque qu'une catégorie d'usagers ne produit pas suffisamment de revenus pour couvrir les coûts marginaux encourus par le distributeur pour fournir le service. Dans ce système, comme le résidentiel ne fait pas ses frais alors l'industriel doit interfinancer et payer plus de 300 millions \$ additionnels par année.

Avec l'adoption de la loi créant la Régie de l'énergie en 1996, le gouvernement n'a pas donné suite à une des orientations de sa politique énergétique, qui était d'abolir l'interfinancement. Il l'a au contraire reconduit en faveur du résidentiel en introduisant une disposition à cet effet dans la Loi. La Régie est d'ailleurs mandatée pour s'assurer que cet interfinancement est maintenu, lors de l'étude des dossiers tarifaires. Elle l'a établi à 116 % de 2002 à 2005 et il atteindra 116,5 % en 2005.

Les grandes entreprises consommatrices d'électricité considèrent cette mesure d'autant plus inacceptable que la portion qu'elles doivent financer dépasse largement ce qui se fait ailleurs au Canada et aux États-Unis. De plus, au Québec, comme l'interfinancement est enchâssé dans la Loi, l'organisme régulateur ne peut pas, comme dans d'autres juridictions, prendre des décisions qui tiennent compte des facteurs spécifiques et des circonstances particulières.

Cette mesure est également à contre-courant de ce qui se fait ailleurs où ce sont les PME qui paient la note, ce qui est plus logique sachant que ces dernières peuvent refiler leur augmentation de coûts à leurs clients contrairement aux grandes entreprises productrices de biens dont les prix sont généralement fixés en fonction de règles de marché mondiales.

Par ailleurs, dans certaines juridictions américaines, ce sont les autres tarifs, y compris le résidentiel, qui subventionnent le tarif industriel en raison de l'activité économique et des emplois que les entreprises consommatrices génèrent.

L'AQCIE considère qu'un tarif équitable est un tarif établi à partir d'une allocation de coûts reflétant notamment les coûts de desserte, qui sont moins élevés dans le cas de l'industriel que dans celui du résidentiel.

Recommandation 4

L'AQCIE recommande au gouvernement de mettre fin à l'interfinancement des tarifs qui fait en sorte que les grandes entreprises consommatrices d'électricité défraient plus de 300 millions \$ annuellement pour interfinancer les tarifs résidentiels. Il s'agit d'une pratique inéquitable, qui entrave leur compétitivité.

B. Une relation d'affaires de long terme, fondée sur la confiance et la réciprocité avec le fournisseur d'électricité

Les tarifs sont une partie certes primordiale de l'équation, mais la qualité des relations d'affaires entre le fournisseur d'électricité et les grandes entreprises consommatrices est également importante. Or, c'est le gouvernement qui donne les grandes orientations aux sociétés d'État et qui définit la politique de développement industriel. En raison du climat d'incertitude des derniers mois, les membres de l'AQCIE attendent de la part du gouvernement un signal clair quant à sa volonté de maintenir une politique industrielle favorisant pour les grandes entreprises consommatrices d'électricité. Elles ont contribué à façonner le Québec industriel en raison notamment de conditions facilitantes comme les tarifs d'électricité et un certain nombre de programmes incitatifs comme la puissance interruptible et la tarification en temps réel.

De façon plus précise, cette politique industrielle devrait prendre en considération la nécessité d'assurer la compétitivité des grandes entreprises consommatrices d'électricité sur les marchés mondiaux en offrant des tarifs la favorisant. Ces orientations devraient être données par le gouvernement du Québec à la société d'État et à la Régie. Les entreprises souhaitent donc obtenir des indications sur les intentions du gouvernement dans l'avenir.

Recommandation 5

L'AQCIE recommande au gouvernement du Québec, au sortir de la présente consultation, de réaffirmer sa foi dans les fondements historiques et économiques de la politique de développement industriel du Québec que sont des conditions tarifaires stables, justes et prévisibles s'adressant aux grandes entreprises consommatrices d'électricité et la nécessité d'entretenir des relations d'affaires de long terme fondées sur la confiance et la réciprocité entre le fournisseur d'électricité et sa clientèle industrielle.

En plus de la fixation des tarifs, il y a aussi toute la structure tarifaire qui est à revoir. Elle est en vigueur depuis plus de 20 ans, elle est rigide, désuète et ne répond pas aux besoins d'une clientèle œuvrant dans un marché de plus en plus compétitif. Ainsi, par exemple, elle ne permet pas aux industriels d'augmenter leur production pour bénéficier d'une circonstance ponctuelle, elle pénalise ceux qui auraient besoin de marge de manœuvre dans la gestion des volumes d'électricité consommés à cause d'aléas de production imprévus et finalement, elle n'offre pas d'options tarifaires qui pourraient en augmenter la flexibilité et réduire le coût moyen de l'électricité.

Recommandation 6

L'AQCIE recommande que le gouvernement reconnaisse les enjeux et limites de la politique tarifaire actuellement en vigueur, qu'il se prononce sur la nécessité de la réviser et donne à la société d'État et à la Régie de l'énergie le mandat de le faire dans le sens d'en accroître la flexibilité et la prévisibilité, en associant au processus les grandes entreprises consommatrices d'électricité.

Lorsqu'il est question de tarifs industriels stables et prévisibles, il est important de comprendre que cela a un lien direct avec la très forte capitalisation des grandes entreprises consommatrices d'électricité, l'ampleur des investissements requis dans le cas de modernisation ou de nouveaux développements. **Avant de prendre toute décision d'affaires, ces grandes entreprises doivent pouvoir compter que les coûts d'électricité, qui représentent une part substantielle de leurs coûts d'exploitation, seront stables, flexibles et prévisibles.**

Cela est d'autant plus important que les prix des produits issus des usines québécoises des grandes entreprises consommatrices d'électricité sont établis sur les marchés mondiaux de telle sorte que toute hausse du coût des intrants comme l'électricité ne peut être repassée aux clients. Elle doit donc soit être compensée par un accroissement de la productivité soit elle se traduira par une diminution de la marge bénéficiaire. Dans ce dernier cas, inutile d'insister sur le fait qu'une baisse des profits sera synonyme de non investissement dans la modernisation de ces usines déficitaires, voire d'un déménagement des opérations vers d'autres usines dans le monde.

Dans plusieurs autres régions, ces grandes entreprises consommatrices peuvent compter sur des tarifs de long terme, dix ans au Manitoba par exemple. Cela leur permet de planifier et de gérer le risque associé à tout nouvel investissement. Au Québec, le gel tarifaire qui s'est terminé en 2003 a joué un rôle semblable à ces tarifs de long terme. Par quelle politique sera-t-il remplacé? Par des augmentations successives comme celles que l'on vient de connaître? Par des prix fixés par le marché? L'enjeu est important et se mesure en termes de développement économique pour les régions et de nombre d'emplois.

Recommandation 7

L'AQCIE recommande que le gouvernement et la société d'État reconnaissent l'importance d'une flexibilité et d'une prévisibilité des tarifs dans la compétitivité des grandes entreprises consommatrices et s'engagent à développer une politique comprenant des options tarifaires qui prennent en compte leurs besoins.

Au sujet des besoins, les grandes entreprises consommatrices d'électricité reconnaissent l'importance pour la société d'État de disposer d'une marge de manœuvre en termes de sécurité énergétique et sont en accord avec l'exportation de quantités excédentaires. Ainsi, elles appuient sans réserve le fait qu'Hydro Québec détienne une marge de manœuvre d'au moins 10 térawatt/heure.

En fait, elles considèrent que la société d'État devrait toujours être en mesure de fournir toute capacité additionnelle requise par les grandes entreprises consommatrices. Il s'agit là tant d'une condition d'attraction de nouveaux projets et de nouvelles usines que d'une condition de maintien de celles qui y sont actuellement. Cependant, il ne saurait être question qu'au nom de la marge de manœuvre soient engagés des coûts tels qu'ils exerceraient une pression induite à la hausse sur les tarifs.

De plus, elles considèrent que des programmes, comme la puissance interruptible, pourraient grandement aider la société d'État à prévoir et gérer sa marge de manœuvre et sont disposés à y participer.

Recommandation 8

L'AQCIE recommande que le développement de toute nouvelle source de production ou l'acquisition de nouveaux blocs d'électricité par la société d'État fasse l'objet d'une étude d'impact économique préalable et ne soit autorisé par la Régie de l'énergie qu'après s'être assuré que cette acquisition ne mettra pas en péril la compétitivité des tarifs d'électricité.

Recommandation 9

L'AQCIE recommande à la société d'État de faire appel aux grandes entreprises consommatrices d'électricité dans la gestion de sa marge de manœuvre et d'entamer des discussions relatives à la mise en place de programmes tels la puissance interruptible permettant de mieux gérer cette marge de manœuvre tout en répondant aux besoins de l'ensemble de la clientèle.

Les grandes entreprises consommatrices d'électricité considèrent également que les programmes d'efficacité énergétique sont essentiels à l'atteinte des objectifs de développement durable qu'elles partagent avec le gouvernement et la société d'État. En fait non seulement elles croient dans la pertinence de ces programmes, mais elles y participent et investissent dans leur mise en application à l'intérieur de leurs usines.

Selon l'AQCIE, un programme d'efficacité d'énergie constitue un substitut ou une technologie alternative à la production de l'énergie électrique. Dans un esprit de toujours mieux allouer les ressources, il est important de trouver l'équilibre optimal entre la production traditionnelle et l'efficacité énergétique.

Dans un tel système, pour atteindre l'efficacité économique, il faut s'assurer non seulement que les coûts soient bien évalués autant pour la production traditionnelle que pour l'efficacité énergétique, mais qu'ils soient alloués aux segments de marché affectés afin d'éviter l'interfinancement et que les consommateurs paient les tarifs fixés en fonction des vrais coûts.

Ainsi, le fournisseur d'électricité est en mesure de faire les bons choix économiques entre les deux types de production (traditionnelle ou efficacité énergétique). Les consommateurs quant à eux peuvent choisir librement entre la consommation d'énergie électrique ou l'adoption de mesures d'efficacité énergétique. Car, si l'évaluation des coûts des deux types de production est bien faite, l'impact sur les tarifs avec ou sans programme d'efficacité est pratiquement inexistant. Autrement dit, le consommateur ne paie pas plus cher suite à l'introduction de l'efficacité énergétique.

Toute la question d'application de ces programmes tient alors notamment au rôle qui sera réservé à chacune des parties, fournisseur d'électricité d'une part et consommateurs résidentiels et industriels d'autre part.

Dans le cas du résidentiel, tant que le succès du programme dépendra du volontariat et de l'investissement personnel des consommateurs (ex. achat de thermostats électroniques), les résultats risquent de se faire attendre. Car, il est clair que ceux-ci ne détiennent pas le même niveau d'information économique que le fournisseur d'électricité ou que les consommateurs industriels et de ce fait, ils n'ont pas la même motivation à agir en cette matière.

Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire que le fournisseur d'électricité soit plus proactif dans l'application du programme, tenant compte néanmoins que l'ensemble des coûts doit être inférieur à l'ensemble des bénéfices attendus.

Si le gouvernement veut imposer des programmes d'efficacité énergétique pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le fait qu'il s'agit d'un mode de production alternatif, mais qui relèvent plutôt d'objectifs de développement du marché, de développement technologique ou de développement régional, etc, il serait logique qu'il en assume les frais plutôt que de les repasser aux consommateurs via les tarifs.⁶

Recommandation 10

L'AQCIE recommande au gouvernement d'encourager la société d'État à poursuivre ses efforts sur la voie de l'efficacité énergétique. Cependant, il est essentiel que soient respectées les conditions de succès que sont l'évaluation des coûts des deux types de production (traditionnelle et efficacité énergétique), leur allocation au segment de clientèle correspondant pour éviter l'interfinancement et l'application d'une tarification en conséquence, c'est-à-dire qui reflète les véritables coûts. Plus précisément, la Régie de l'énergie devrait autoriser les programmes d'efficacité énergétique seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact à la hausse sur les tarifs.

⁶ Basé sur *Analyse de certains aspects économiques de plan global en efficacité énergétique 2003-2006* d'Hydro Québec Distribution, Dr Joseph Doucet, rapport d'expertise dans le cadre des auditions du dossier R3476-2001, 30 janvier 2003.

Conclusion

L'AQCIE considère avoir démontré à quel point de l'avis de ses membres, la sécurité et l'avenir énergétiques du Québec sont liés à la vie des entreprises qui transforment une de ses ressources les plus importantes, l'électricité. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité attendent beaucoup de la présente commission parlementaire et des décisions qui seront prises dans les semaines qui la suivront.

Si des déclarations, non fondées pour la plupart, l'inquiètent, comme celle voulant qu'il faut prendre l'Alberta et son pétrole comme modèle de développement, l'Association a confiance que les élus du Québec sauront reconnaître l'importance de la transformation sur place de la ressource hydraulique et l'apport économique qui est ainsi généré par ses membres dans les différentes régions et qu'ils ne céderont pas à la tentation de mettre tous leurs œufs dans le panier de l'exportation en raison de l'actuelle conjoncture des prix. De même, l'AQCIE est confiante que les décideurs québécois sauront voir plus loin que l'exportation d'électricité brute pour valoriser le développement structurant qu'elle a permis au fil des siècles.

Une vision de long terme implique d'ailleurs un engagement de la société d'État à fournir à ses clients qui consomment près de la moitié de son électricité un engagement quant à sa capacité de leur fournir des blocs d'énergie en tout temps, sans que cela ait pour effet d'augmenter les tarifs au-delà de l'incontournable seuil de compétitivité.

De plus, le fait que le développement hydroélectrique ait été en totalité payé par les tarifs et donc par les consommateurs résidentiels et industriels par l'intermédiaire d'une société d'État propriété de tous les Québécois et non par des intérêts privés milite fortement en faveur du maintien d'une tarification fondée sur les coûts, seule acceptable en termes d'équité pour les consommateurs résidentiels ou industriels. Leur faire payer le prix du marché reviendrait à leur imposer une taxe déguisée, puisqu'ils ont déjà payé le développement hydroélectrique par les tarifs et dans le cas des grandes entreprises, à leur enlever un avantage concurrentiel essentiel à leur présence au Québec.

Concernant cette présence, le Québec est en quelque sorte à la croisée des chemins. Il est impératif que des décisions soient prises pour lever l'incertitude des derniers mois, qui entoure la politique tarifaire. Déjà, des entreprises ont décidé de quitter le Québec et de réaliser leurs projets ailleurs. Un pipeline d'investissements projetés de quelque six milliards \$ d'ici 2008 se profile, quelle sera la stratégie du gouvernement et de la société d'État face à cet investissement manufacturier potentiel? L'AQCIE considère être un interlocuteur de premier plan entre la société d'État et les grandes entreprises consommatrices d'électricité du Québec et est tout à fait disposée à jouer un rôle de facilitateur.

Il est tout à fait dans l'intérêt des dirigeants de ces grandes entreprises au Québec d'attirer ici les projets et investissements. Pour ce faire, ils ont mandaté leur association à réclamer une politique tarifaire stable, juste et prévisible et en appellent à une relation d'affaires de long terme, fondée sur la confiance et la réciprocité avec le fournisseur d'électricité. En retour, ces grandes entreprises peuvent assurer le gouvernement et l'ensemble des Québécois qu'elles continueront de se comporter en citoyens corporatifs exemplaires, en employeurs responsables, en payeurs d'impôts et de taxes et en partenaires d'affaires, engagés dans le développement local et régional.

Liste des recommandations

1. L'AQCIE recommande que le gouvernement s'engage à ce que les tarifs d'électricité industriels en vigueur au Québec demeurent compétitifs et à les inscrire dans une politique tarifaire stable, juste et prévisible.
2. L'AQCIE recommande que dans le cadre d'une politique tarifaire stable, juste et prévisible, le gouvernement reconnaisse que les tarifs d'électricité industriels ne sont pas subventionnés et que la méthode actuelle qui permet de les établir (en fonction des coûts) respecte les règles généralement reconnues en matière réglementaire et qu'elle doit continuer de s'appliquer.
3. L'AQCIE recommande que les seules augmentations de tarifs pouvant s'appliquer soient justifiées par la société d'État devant la Régie de l'énergie par une démonstration de l'augmentation de ses coûts.
4. L'AQCIE recommande au gouvernement de mettre fin à l'interfinancement des tarifs qui fait en sorte que les grandes entreprises consommatrices d'électricité défraient plus de 300 millions \$ annuellement pour interfinancer les tarifs résidentiels. Il s'agit d'une pratique inéquitable, qui entrave leur compétitivité.
5. L'AQCIE recommande au gouvernement du Québec, au sortir de la présente consultation, de réaffirmer sa foi dans les fondements historiques et économiques de la politique de développement industriel du Québec que sont des conditions tarifaires stables, justes et prévisibles s'adressant aux grandes entreprises consommatrices d'électricité et la nécessité d'entretenir des relations d'affaires de long terme fondées sur la confiance et la réciprocité entre le fournisseur d'électricité et sa clientèle industrielle.
6. L'AQCIE recommande que le gouvernement reconnaisse les enjeux et limites de la politique tarifaire actuellement en vigueur, qu'il se prononce sur la nécessité de la réviser et donne à la société d'État et à la

Régie de l'énergie le mandat de le faire dans le sens d'en accroître la flexibilité et la prévisibilité, en associant au processus les grandes entreprises consommatrices d'électricité.

- 7. L'AQCIE recommande que le gouvernement et la société d'État reconnaissent l'importance d'une flexibilité et d'une prévisibilité des tarifs dans la compétitivité des grandes entreprises consommatrices et s'engagent à développer une politique comprenant des options tarifaires qui prennent en compte leurs besoins.**
- 8. L'AQCIE recommande que le développement de toute nouvelle source de production ou l'acquisition de nouveaux blocs d'électricité par la société d'État fasse l'objet d'une étude d'impact économique et ne soit autorisé par la régie de l'énergie qu'après s'être assuré qu'il ne mettra pas en péril la compétitivité des tarifs d'électricité.**
- 9. L'AQCIE recommande à la société d'État de faire appel aux grandes entreprises consommatrices d'électricité dans la gestion de sa marge de manœuvre et d'entamer des discussions relatives à la mise en place de programmes tels la puissance interruptible permettant de mieux gérer cette marge de manœuvre tout en répondant aux besoins de l'ensemble de la clientèle et de l'exportation.**
- 10. L'AQCIE recommande au gouvernement d'encourager la société d'État à poursuivre ses efforts sur la voie de l'efficacité énergétique. Cependant, il est essentiel que soient respectées les conditions de succès que sont l'évaluation des coûts des deux types de production (traditionnelle et efficacité énergétique), leur allocation au segment de clientèle correspondant pour éviter l'interfinancement et l'application d'une tarification en conséquence, c'est-à-dire qui reflète les véritables coûts. Plus précisément, la Régie de l'énergie devrait autoriser les programmes d'efficacité énergétique seulement dans la mesure où ils n'ont pas d'impact à la hausse sur les tarifs.**

Note technique

Outre l'utilisation de données statistiques officielles*, des données complémentaires ont été obtenues par un sondage auprès des usines électrivores du Québec par la firme de recherche économique E&B DATA, de Montréal. Ce sondage a été réalisé au mois de juillet et août 2004. Ont répondu au sondage, 72 unités de production de 65 entreprises correspondant à 33 500 emplois et une valeur de production annuelle approximative de \$ 15 milliards. La marge d'erreur sur l'ensemble des secteurs retenus est de 4,5%, 19 fois sur 20.

E&B DATA avec ses 25 employés est la première source d'information privée au Canada, dédiée au domaine du développement économique et technologique. Cette source d'information est fondée sur des méthodes innovatrices à plusieurs égards (par ex. : design d'indicateurs, équipes de recherches de données primaires, nouvelles nomenclatures statistiques, montage de séries chronologiques, outils de recherche, de classification et de diffusion, concepts de partenariat d'utilisateurs et de communautés de pratique).

Pour informations :

Jean Matuszewski
Président
(514) 276-1700 poste 105
jm@ebdata.com

Ianik Marcil
Économiste principal
(514) 276-1700 poste 108
imarcil@ebdata.com

* Les sources détaillées sont disponibles sur demande.

Pour plus d'informations, contactez

Monsieur Luc Boulanger
Directeur exécutif

**Association québécoise des
consommateurs industriels d'électricité**

1010, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 1800
Montréal (Québec) H3A 2R7
+1 (514) 350-5496